



**CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE**

<b>Date</b>	07/05/2022
<b>Lieu</b>	Salle du Conseil Municipal
<b>Présents</b>	Gilles ROGIER, Gisèle VAUQUOY, Jean-François CHARRAT, Sandra LIZANO, Nicole THEILLOUT, Jean-Michel VIDAL, Muriel GILLET, Corinne BEAUDUEN, Dominique VIDAL, Danielle ENJARLAN, Francine PIEULLE IKHLEF, Denis DUVAL, Jean-Philippe BERSIA, Frédéric BUISSON,
<b>Absents</b>	Edmond BLANC, Eric BOURASSEAU, Francis PAYAN, Gérard MARIGNANE, Stefano BLANC,
<b>Procurations</b>	G MARIGNAGE à D DUVAL, F PAYAN à D ENJARLAN, E BOURASSEAU à F BUISSON
<b>Quorum</b>	14 en début de séance
<b>Heure d'ouverture de la séance</b>	9h03
<b>Heure de clôture de la séance</b>	
<b>Présidence</b>	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
<b>Secrétaire de séance</b>	Pour l'opposition : Pour la majorité : Madame Dominique VIDAL a été élue secrétaire de séance
<b>Public</b>	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
<b>Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.</b>	



SECRETARIAT GENERAL

Demande de rajout d'un point à l'ordre du jour : participation citoyenne

<b>Dossier n°1</b>	<b>Approbation du procès-verbal du CM du 02/04/2022</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER demande aux membres du conseil si le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 2 avril 2022 est approuvé Aucune remarque
<b>vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°2</b>	<b>Décisions prises en vertu de la délégation : demande de subvention Région pour la restauration des berges lavoir Fontvieille</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique qu'une demande de subvention a été faite à la région, appui sur le devis de l'entreprise gandolfi 150 000€ , c'est une subvention pour le patrimoine rural non protégé D ENJARLAN informe qu'il y a un avis du Pnr Verdon de refaire le mur en pierre sèche G ROGIER explique que le mur qui soutient une partie du camping s'est écroulé, nous avons une servitude, c'est ceux qui utilisent la servitude qui doivent l'entretenir. Arrivée JP BERSIA 9h06 Arrivée M GILLET 9H09 Futures subventions : amende de police parking mourotte, Frat Hubac, CD 83 sur l'école
<b>Dossier n°3</b>	<b>Symielec : approbation du transfert de compétence pour les communes de Forcalqueiret, Belgentier, Sillans la cascade, Sanary sur mer, Cœur du Var</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique que la commune a reçu un courrier du Symielec qui nous demande d'approuver le transfert de compétences pour plusieurs collectivités D VIDAL demande ce qu'est ce syndicat ? JP BERSIA explique qu'ils ont la compétence du réseau électrique pour l'éclairage public
<b>vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°4</b>	<b>Servitudes liées au château</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER informe le conseil municipal que Monsieur Champavère demande la rétrocession des servitudes  La commune a des servitudes pour accéder au château d'eau, si nous décidons de garder la servitude, il faut faire des travaux sur le château d'eau car il pose des problèmes de sécurité. Actuellement nous ,n'avons pas les clés  Il y a une 2 <sup>ème</sup> servitude pour les allées



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 07/05/2022 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>G ROGIER fait lecture du courrier de Monsieur Champavère</p> <p>C BEAUDUEN explique que le portail a été mis sous le mandat de Denis BEAUDUEN et qu'il y avait eu une demande que le portail soit ouvert, une seule personne a la clé, le responsable des boulistes.</p> <p>JF CHARRAT explique que c'est une interdiction déguisée</p> <p>D ENJARLAN 2 accès, une pour le réservoir, et une pour les allées</p> <p>G ROGIER informe que dans le courrier Monsieur Champavère explique faire les réparations du mur de soutènement du château d'eau qui s'effondrent si la commune lui laisse la servitude sinon il faut que la commune fasse les travaux</p> <p>JF CHARRAT informe que la commune peut l'obliger à ouvrir le portail</p> <p>JP BERSIA informe que c'est un respect pour les anciens, que c'était un privilège pour eux à l'époque</p> <p>Arrivée F BUISSON 9h36</p> <p>G ROGIER propose de voter et de rencontrer Monsieur Champavère s'il le souhaite pour en discuter</p> <p>D ENJARLAN explique qu'il n'a jamais fait d'approche auprès des gens du village pour leur faire profiter des allées</p> <p>En raison de l'absence de toutes communications, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter pour l'Abandon des servitudes</p> <p>Le conseil est ouvert à toutes discussions, mais l'article de Var matin a eu une influence négative sur le vote</p>
<b>vote</b>	Pour : 1 G MARIGNANE Contre : 15 Abstention : 1 N THEILLOUT
<b>Dossier n°5</b>	<b>Commission extra-municipale Festivité : modification des membres</b>
<b>Débat</b>	<p>G VAUQUOY énonce un changement du nombre de membres, 10 élus et 10 non élus</p> <p>Liste des 10 élus</p> <p>G VAUQUOY explique qu'il faudrait que les personnes participent plus, il a été proposé 10 élus pour permettre les 10 bénévoles</p> <p>D ENJARLAN sort 9h51 rentre à 9h53</p>
<b>vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°6</b>	<b>Déplacement du panneau d'entrée d'Agglomération</b>
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER explique qu'aujourd'hui le panneau se situe avant l'auberge quand on descend</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 07/05/2022 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>La commune souhaite le déplacer après JP BERSIA explique que le problème est la base de loisir, on est hors agglomération Le panneau sera juste après l'auberge, à l'entrée du chemin d'hermest Il y a aussi un problème de vitesse D VIDAL demande pour le chemin des lavandes JF CHARRAT explique que le chemin des lavandes avec ce déplacement était hors agglomération et rentre dans l'agglomération JP BERSIA explique que le panneau est sur la départementale F BUISSON sort 10h02 et rentre à 10h04 JF CHARRAT la délimitation des panneaux est seulement pour la gestion des équipements (passage piéton ...)</p>
<b>vote</b>	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>
<b>Dossier n°7</b>	<p>Lancement de la procédure de révision du PLU</p>
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER informe que ce point sera mis en questions diverses</p>
<b>Dossier n°8</b>	<p>Participation citoyenne</p>
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER explique qu'une rencontre avec la gendarmerie a eu lieu il y a 15 jours et il a été précisé que la commune n'a pas signé la convention Il s'agit d'une relation étroite avec la commune, des référents de quartier doivent être désignés (Référents de quartiers sur la commune, pour les signalements) Complète l'arrivée de la policière municipale, et la mise en place de la vidéo protection JF CHARRAT explique qu'il était persuadé que la convention avait été signée Moyen efficace pour lutter, mise en place de référents de quartiers pour assurer une sécurité supplémentaire, à moindre coût. On a un point d'entrée avec la gendarmerie avec le référent de quartier JM VIDAL explique qu'il existe un service opération tranquillité vacances JF CHARRAT dispositif mis en place pour signaler les départs en vacances auprès des Pm ou gendarmerie, démarches individuelles, modèle de formulaire à mettre en place à la mairie</p>
<b>vote</b>	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>

**RESSOURCES HUMAINES**

<b>Dossier n°1</b>	<b>Approbation des lignes directrices de gestion LDG</b>
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER explique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 le centre de gestion du var qui supervise le suivi de carrière des agents de la collectivité, n'a plus pour mission de donner son avis sur l'avancement de grade des agents. Un document retraçant les orientations et les critères d'avancement au sein de la commune a</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 07/05/2022 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	dû être mis en place. Ce document a été validé par le comité technique du Centre de gestion le 20/01/2022. Ce document doit être approuvé en conseil municipal afin d'être applicable.
<b>vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

**FINANCES**

<b>Dossier n°1</b>	<b>Tarification du centre aéré</b>
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER explique qu'il y a eu une demande de la CAF D VIDAL informe que c'est une obligation depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, on ne peut pas être sélectif sur les extérieurs, on ne peut pas rester sur la journée mais proposer des ½ journées, pour le mercredi, hors vacances scolaires, leur but est de rendre plus accessible à la population. Dernier délai, septembre 2022. Si on ne le fait pas, ils nous suppriment les aides Nous avons l'obligation d'avoir un directeur de centre et un animateur référencé à l'année, pour les animateurs complémentaires nous pouvons faire appel à des stagiaires ce qui réduit le coût de l'emploi de + de 50 %. Ce centre aéré est nécessaire, c'est un vrai acte social, les enfants s'épanouissent. Ce tarif est intéressant à mettre en place maintenant pour le rendre effectif dès cet été. G ROGIER explique qu'on propose un coefficient entre 0.8% et 1.5 aujourd'hui on propose 1% sur la journée avec un minimum et un maximum JF CHARRAT demande si on a une idée du nombre d'enfant selon les tranches G ROGIER détaille le nombre par tranche D ENJARLAN sort 10h27 G ROGIER informe qu'on arrive au maximum de la capacité d'accueil qui est de 30 D ENJARLAN rentre à 10h31</p>
<b>vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°2</b>	<b>Fixation loyer pour les 2 logements communaux</b>
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER explique que la délibération en vigueur pour la mise en place des loyers date de 1986, et qu'elle ne respecte pas la réglementation actuelle. La Trésorerie de Brignoles nous demande de redélibérer afin que cet acte ne retrace que le montant des loyers en fonction des adresses des logements 281€ et 191.85 €</p>
<b>vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :



	QUESTIONS DIVERSES
Débat	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>adhésion espace naturel du conservatoire Paca</b> G ROGIER, Monsieur Dauphin intervient auprès de l'alsh gratuitement, il serait bien que la commune adhère, le prix est de 75€, accord du conseil</li><li>- <b>LPO :</b> refuge pour les oiseaux, G ROGIER explique que c'est une demande du foyer rural le prix est 85€, dans le cadre de la biodiversité JF CHARRAT, la LPO c'est une ligue anti chasseurs, il faut voir comment les refuges sont mis en place</li><li>- Jardins partagés : G ROGIER informe que les terrains n'appartiennent pas à la commune</li><li>- Groupe de travail tarification: G ROGIER explique qu'il est souhaitable de remettre à plat tous les tarifs que la commune a mis en place JF CHARRAT C BEAUDUEN F PAYAN G ROGIER</li><li>- Groupe de travail camping : G ROGIER informe qu'il a reçu le gérant qui souhaitait connaître la position de la commune JP BERSIA F BUISSON JF CHARRAT G ROGIER M GILLET</li><li>- Piscine : G ROGIER informe que la buvette du camping n'ouvrira pas pendant l'ouverture de la piscine, par contre nous avons une demande d'un camion pizza, accord, ouverture le 15 juin pour permettre aux scolaires d'apprendre à nager, le maître-nageur de l'année dernière est d'accord pour venir- la piscine fonctionnera dès le 15<sup>r</sup> juin</li><li>- Subvention association : G VAUQUOY demande quand les subventions pour les associations vont être allouées : G ROGIER informe que la commission va se réunir prochainement</li><li>- Révision PLU : G ROGIER explique qu'il souhaite avoir l'avis des conseillers pour savoir si on lance la révision. On perd environ 10 élèves par an, et si on n'attire pas les familles, on fermera l'école à l'avenir. On a peu de famille qui peuvent venir s'installer sur la commune car peu de maisons en vente et plus de terrains constructibles.</li></ul> <p>D ENJARLAN explique que le PLU est exécutoire depuis janvier 2020, le Scot a été refait et exécutoire en septembre 2020, quand le PLU a été fait il était sous l'ancien PLU, une étude de compatibilité a été effectuée et une autre sur l'urbanisation du village, il faut re-maîtriser les zones à urbaniser, JF CHARRAT explique qu'il faut prendre en compte plusieurs critères, éléments et constats en fonction de l'accroissement de la population</p>

PV arrêté le 07 mai 2022 à 11h45

Gilles ROGIER

Le maire



Dominique VIDAL

Secrétaire de séance